

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE.CARTE  
DE  
COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

## DOSSIER DE DEMANDE.

NOM : Minou  
 PRÉNOMS : Hervé Alain Théophile Marie  
 Pseudos : HERVÉ  
 Date et lieu de naissance : 25 Mars 1904 à Mantes-Gassicourt  
(Seine-et-Oise)

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le 25 FEV 1954  
 { défavorable }

AVIS de la Commission Nationale . . . . { favorable } le \_\_\_\_\_  
 { défavorable }

DÉCISION { attribution } le 25 FEV 1954  
 { ~~rejet~~ }

carte n° 3565  
 1 MARS 1954

C.A. du 1-5-43  
 au 10-8-44

A-4° Pijet

DOSSIER N° 7729

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A./C. et V.G. - Impasse  
de la Palestine, à QUIMPER.

M<sup>me</sup> Minou Herve

demeurant à Brest. 4 Troulins. Ecole publique.

déclare avoir reçu la carte n° 3565

de Combattant Volontaire de la Résistance

qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du  
25 Mars 1949.

19 MARS 1954

A Brest le 20 Mars 1954

(signature)

Herve



7729

OFFICE DEPARTEMENTAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES de GUERRE  
-:~::~-:~::~-

MINISTERE  
des ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de la GUERRE  
-:~::~-:~::~-

EXTRAIT de la DECISION N° 8

---

LE PREFET du FINISTERE, Président de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

VU la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949, relative au Statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

VU le Décret n° 50-358 du 21 Mars 1950, portant règlement d'Administration publique pour l'application de la Loi n° 49-418 du 25 Mars 1949 susvisée et notamment son article 4,

VU le Décret de codification n° 51-470 du 24 Avril 1951 et notamment son article 260,

- 6 FEV 1954

VU l'arrêté en date du ~~20 NOV 1952~~ du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre donnant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance à certaines catégories d'ayants-droit,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du FINISTERE,

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent :

.....

NOM : Momin *Minou*

Prénoms : *Hervé*

Adresse : *Brest*

.....

Fait à QUIMPER, le 25 FEV 1954

LE PREFET :

Signé : J. LAPORTE

Pour extrait certifié conforme;  
LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.  
*[Signature]*

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 25 FEV 1954 )

Dossier n° 7729

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par :

M<sup>r</sup> MINOU Hervé Allain Elieophile Marie  
né le 25.3.1904. à Mantes-gassicourt (S u o)  
demeurant 4 Anvalins - Forest

-:-

( Pastor Fervant )

Le postulant a fait partie des F.F.I. du FINISTERE  
du 1<sup>er</sup> mai 1943 au 10 Août 1944 -  
(produit un certificat d'appartenance - modèle national)

Remplit les conditions fixées au paragraphe A du Décret n° 50.358 du 21 mars 1950 (alinéa 4°).

(A appartenu aux F.F.I., pendant plus de 3 mois avant le 6.6.1944, dans une zone occupée par l'ennemi).

AVIS FAVORABLE.

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE :

FAVORABLE

QUIMPER, le 25 FEV 1954

signature du  
Secrétaire de la COMMISSION

signature d'un  
membre de la COMMISSION

H. Rolland

*[Signature]*

III<sup>e</sup> Région Militaire

Etat-Major

CERTIFICAT D'APPARTENANCE

Bureau

FFCI Région. AUX FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR

2 Octobre 1951 - Rennes

Le Général commandant la III<sup>e</sup> Région Militaire, certifie que :  
Monsieur MINOU Hervé Allain alias "Hervé"  
né le 25 Mars 1904 à Cassicourt ( S & B )  
actuellement domicilié à 4 Moulins - BREST (Finistère )

A SERVI DANS LES FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR  
au titre des formations suivantes et dans les départements ci-  
après :

FINISTERE - Bataillon Fernand du 1-5-43 au 10-8-44

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son  
secteur

Circonstances particulières :

Monsieur MINOU Hervé Allain a continué à servir dans sa for-  
mation après le 10-8-44 comme engagé volontaire pour la durée de  
la Guerre  
est rentré dans ses foyers

La présente attestation constitue un Certificat de présence au  
Corps.

A RENNES le 2 Octobre 1951

Le Général de Division COUDRAUX  
Commandant la 3<sup>e</sup> Région Militaire  
par délégation, le Chef de la Section F. F. C. I.

Certifié conforme à l'original

approuvé et rendu

BREST St-PIERRE, le...

L'Adjoint Major D...

21 DEC 1951



*Monsieur*

*Certifié  
conforme*

7729

OFFICE NATIONAL  
DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET  
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE  
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : MINOU  
PRÉNOMS (2) : Herve  
Pseudos (3) : Herve  
Date et lieu de naissance : 25 Mars 1904 à Nantes-Gathicourt (S et Oise)  
Situation de famille : marie  
Profession : hushiteur  
Nationalité : française  
Adresse actuelle (4) : hushiteur 4 Moulins Brest (Finistère)  
11 Rue de la Paix Brest

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) : Mobilisé en Août 1939  
jusqu'à Juin 1940  
Fait prisonnier à Quimper - et évade -

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :  
Homologue Lieutenant P.F.I. en date du 9 Juin 1944  
Certificat d'appartenance aux P.F.I. du 1-5-43 au 10-8-44.

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :  
Dans le maquis de Man 1943 au 20 sept 1944.  
(Mahalon).

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :  
rien.

(1) En lettres capitales.  
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.  
(3) Souligner le plus connu.  
(4) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant cause.

Décorations avec référence (J. O. du Neant) } au titre de la résistance.  
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer }

Neant

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance.

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu.
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé.
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus.
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.
- Les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

a) F.T.P.F. / Bataillon "Fernand" Contour de Pont-Croix  
contacté par J. Simon (commandant F.T.P. arrêté  
par la Gestapo en 1943 et fusillé à Guillemeac - puis  
par Commandant "Fernand" tué à Saer (parachutage)  
j'ai commandé le B<sup>on</sup> "Fernand" jusqu'en Août  
1944. - et était responsable du maquis de  
Mahalon : parachutage du 27 juillet 1944.  
Participais à un coup de main à Confors  
le 7 Mai 1944. lorsque la maison de M<sup>r</sup> Savina  
fut attaquée et brûlée par les Allemands -  
Suis resté dans le maquis de Mars 1943  
au 20 septembre 1944, date de la libération  
d'Avroierne -  
Après le 10.8.44 j'ai continué à servir dans ma formation  
comme engagé volontaire pour la durée de la guerre -

CERTIFIÉ EXACT :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature.



DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-OISE  
ARRONDISSEMENT  
DE  
MANTES

N° 187

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MAIRIE DE MANTES-GASSICOURT

# Extrait du Registre des Actes de Naissances

*Délibéré sur papier libre pour simples renseignements*

L'an mil neuf cent quatre  
le vingt-cinq Mars, à 5 heures du soir

est né à MANTES-GASSICOURT ;

Hervé Alain Théophile Marie MINOU

fil s de Hervé Marie MINOU

et de Anne Marie PENSEC son épouse

MANTES-GASSICOURT, le 25 Janvier 1951



POUR LE MAIRE,  
ADJOINT DÉLÉGUÉ.

*J. L. Pouyer*



OFFICE DÉPARTEMENTAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le 11 Janvier 1954  
Impasse de la Palestine

18 JANV 1954

591

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,  
à Monsieur le Procureur de la République

à Mantes  
(S. et. O)

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE  
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 7729

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de  
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir  
bien me faire parvenir - joint à la présente note - un

**BULLETIN N° 2** du Casier Judiciaire de  
M. Linou Hervé Allain Théophile Marie  
né le 25.3.1901 à Mantes-Gassicourt

Fils de : Hervé Marie  
et de : Anne Marie Lensec

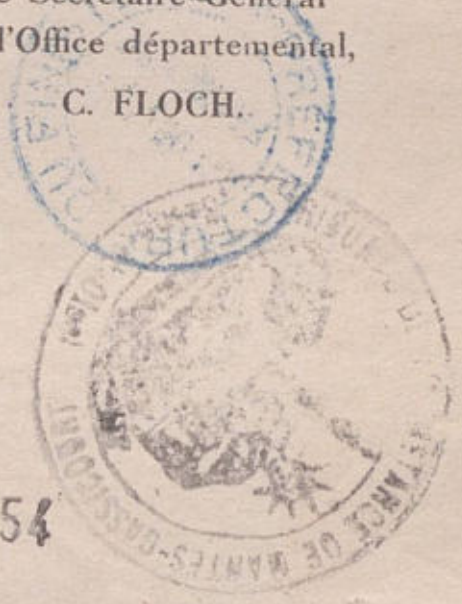
Le Secrétaire Général  
de l'Office départemental,  
C. FLOCH.

GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL  
de MANTES-GASSICOURT

Bulletin N° 2 Néant

Ve au Parquet, MANTES, le 17 JANV 1954  
Le Procureur de la République  
Le Greffier

N.-B. - Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.



1609

SECRETARIAT D'ETAT A LA GUERRE  
DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE  
DE L'ARMEE DE TERRE - 6<sup>e</sup> BUREAU  
231 Bld- St-Germain- PARIS 7<sup>e</sup>

PARIS, le

20 NOV 1951

TEL : INV : 68-70 Poste 38-44

N°

195474

PM/6.C.

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA GUERRE

à

Monsieur MINOU Hervé

Instituteur

Quatre-Moulins

B R E S T

(Finistère)

J'ai l'honneur de vous aviser qu'après avis émis par la Commission Nationale d'Homologation des grades F.F.I. dans sa séance du ..... 23. OCTOBRE 1951... vous avez ..... été homologué au grade d'assimilation ..... LIEUTENANT..... F.F.I. ( D.M. N° ... 19/51... F.F.I. ) . *en date du 9 Juin 1944 -*

Toute demande éventuelle d'appel à cette décision, doit me parvenir dans un délai maximum de 2 Mois, et pour être recevable comporter une attestation de ... vos... Chefs directs dans la résistance précisant vos..... responsabilités, et apportant des éléments nouveaux par rapport à ceux qui sont en ma possession .

Le dossier sur lequel il a été statué, est établi au nom de :

Monsieur MINOU Hervé....

Né le 25 MARS 1904 . A . MANTES GASSICOURT ( S & O )

Si une erreur est relevée dans l'Etat-civil, je vous demanderais de me le faire connaître sans délai .

Cette homologation fera l'objet d'un arrêté qui sera publié au Journal Officiel dans un délai de 4 Mois, et dont notification vous sera adressée .

Enfin, j'attire spécialement votre attention sur le fait que les grades d'assimilation F.F.I. sont des grades fictifs déterminés en fonction des responsabilités assumées dans les Forces Françaises de l'Intérieur avant la date de libération du territoire sur lequel les intéressés ont combattu dans la résistance . Ces grades sont indépendants de ceux qui peuvent être détenus au titre de l'active ou des réserves .

Pour le Secrétaire d'Etat & Par délégation

Pour le Général, Directeur

P.O. Le Colonel DE BELENET, Chef du 6<sup>e</sup> Bureau



CVR-7729

26924

Escalier Honorables

7729-1 DEC 1953 25314

PREFECTURE du FINISTERE

24 DEC 1953

OFFICE DEPARTEMENTAL des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de GUERRE  
Impasse de la Palestine - QUIMPER -

Tél. : 14-50

NOTE à Monsieur Minou Hervé, 11 Rue A. Le Braz - Brest

Demande ou nature des pièces jointes	Nombre de pièces	REPONSE ou OBSERVATIONS
<p>16918 Monsieur, Vous avez demandé l'attribution de la carte de combattant au titre de vos services FFI. Or, à ce titre, et aux regards des instructions actuellement en vigueur, vous ne pouvez vous voir attribuer la carte de combattant qu'après obtention préalable de la carte de combattant volontaire de la Résistance. Je vous serais donc obligé de bien vouloir me retourner le questionnaire réglementaire ci-joint, dûment rempli et accompagné de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une copie, certifiée conforme par le Maire de votre certificat d'appartenance aux FFI (modèle National)</li> <li>- 2 photos d'identité.</li> </ul>	1	

avec mes respects, l'assurance de ma haute considération distinguée.

QUIMPER, le 27 NOV 1953 195

Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.

*[Signature]*

A Brest le 22 Décembre 1953

*[Signature]*